

## Séance du 28 janvier 2021

**Le vingt-huit janvier de l'an deux mille vingt et un à dix-sept heures quarante-cinq les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint Hippolyte du Fort, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de leur séance sous la présidence de M. Bruno OLIVIERI, Maire.**

**Étaient présents**: Hélène MEUNIER, José TARQUINI, Florence ROUX, Claude FERRAULT, Réjane BARON, Arnaud GUIGON, Marie-Andrée DRACS, Stephan BERTO, Daniel GAUTHIER, Camille SOUVANT, Bérengère STEMPFELET, Viviane FESQUET-LEBEAU, François PEREZ, Marie-Aude BONNEL, Dany VIGOUROUX, Gérard SALTET, Laëtitia GIBERGUES, Odon ABBAL, Sylvie CREGUT.

**Absents excusés** : Joël COURTES donne procuration à José TARQUINI, Liliane CAMPLAN donne procuration à François PEREZ, Lydie CALAFAT donne procuration à Bérengère STEMPFELET, Laurent VIGOUROUX donne procuration à Bruno OLIVIERI, Elise LAURENT donne procuration à Stephan BERTO, Cyril MOH donne procuration à Laëtitia GIBERGUES, Michel BESSET donne procuration à Sylvie CREGUT.

Marie-Aude BONNEL a prévenu de son retard.  
Le quorum étant atteint, l'assemblée délibérante peut délibérer.

M. le Maire ouvre la séance à 17h50.

La secrétaire de séance a été désignée au sein de l'assemblée conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales en la personne de Florence ROUX.

Laurent VIGOUROUX a fait savoir qu'il ne prend pas part au vote de toute délibération concernant l'Intercommunalité.

M. le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour de ce conseil la délibération pour la mise en place d'un centre de vaccination sur la commune, justifiée par les informations obtenues très récemment.  
Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 15 décembre 2020 n'appelant aucune observation, il est voté à l'unanimité.

### Ordre du jour :

#### 1. Délibération rapport Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges de la Communauté des Communes du Piémont Cévenol

M. le Maire résume le contenu de la délibération présente dans la note de synthèse.  
La CLETC, qui s'est réunie en date du 02 décembre 2020, a évalué le coût moyen de transfert de charges annualisé révisé en fonctionnement et en investissement à 74 984,34 € pour la piscine et à 4 239,96 € pour le plateau sportif. De fait, pour l'année 2021, l'attribution de compensation de la commune est augmentée, lié au transfert de ces équipements, et évolue de 671 071,98 € à 750 206,28 €.

Concernant la piscine, Sylvie GREGUT estime que l'évaluation faite par la CLETC n'est pas exhaustive et pense que le coût de fonctionnement a été sous évalué car il ne tient pas compte des salaires du personnel.

M. le Maire rappelle que ces dépenses étaient jusque là compensées par la mise à disposition de salariés. Il y a aussi un écart qui tient au fait que lorsque la commune a cédé la piscine à la CC il y avait un service de buvette porté bénévolement par l'Amicale du personnel. La CC a souhaité maintenir la buvette mais sans ce mode de gestion et en y affectant des agents salariés.

M. le Maire évoque également les charges d'eau avec de très gros volumes d'eau perdue dus à des fuites récurrentes jamais solutionnées, ainsi que des charges d'électricité dues, d'une part, au changement du mode de chauffage (remplacement des panneaux solaires par un chauffage électrique), et d'autre part, au chauffage quasi-continu de la piscine à cause des fuites.

Il rappelle que la reprise de la piscine représente un enjeu politique fort. Son transfert était un engagement de M. Le Président de la CC, Fabien CRUVEILLER, un an avant les élections.

Odon ABBAL s'interroge sur ce qu'il en est du problème de fuites de la piscine aujourd'hui; M. le Maire l'informe qu'il a été résolu.

Sylvie GREGUT demande s'il serait possible à l'avenir d'avoir une analyse budgétaire permettant de connaître le coût réel de la piscine.

La parole est donnée à Erik MAJOUREL, Directeur Général de Services, qui explique que cela est effectivement possible. Cela reviendra à avoir une comptabilité analytique avec un rapport dépenses/recettes par poste (énergie, fonctionnement, personnel) mais qu'il ne s'agira en aucun cas d'un budget annexe.

Hélène MEUNIER intervient pour rappeler qu'une piscine communale n'est pas un établissement qui rapporte et qu'en dehors de l'évaluation de la CLETC et de notre vigilance budgétaire, il faut avant tout prendre en considération le service rendu à la population cigaloise et aux communes alentours, et que c'est avant tout dans un souci de qualité de service public que la municipalité a souhaité son retour.

Arrivée de Marie-Aude BONNEL à 18h20.

M. le Maire clos les débats et invite au vote.

Le Conseil Municipal adopte cette délibération à la majorité avec 3 votes contre (Odon ABBAL, Sylvie GREGUT, Michel BESSET).

## 2. Délibération Centre de Vaccination à Saint Hippolyte du Fort

M. le Maire présente le projet de délibération joint en note de synthèse et apporte quelques éléments de précisions. Les communes ont été sollicitées par l'Etat pour participer activement à la lutte contre la covid-19, et, le 15 janvier dernier, la Préfecture du Gard a lancé un appel à volontariat auprès des communes pour l'ouverture de centres de vaccination avec des prérequis très précis et des contraintes sanitaires et logistiques fortes en termes de locaux, de matériels, et de personnels.

A ce jour 9 centres sont ouverts dans le Gard. Des centres supplémentaires pourront être ouverts sur décision du Préfet en fonction de la disponibilité future des vaccins.

La commune de Saint Hippolyte du Fort ayant toute la légitimité pour ouvrir son centre de vaccination a travaillé sur plusieurs scénarios possibles afin de répondre aux besoins et aux attentes de la population.

La proposition faite aujourd'hui en terme de local pour une ligne de vaccination (1 médecin, 3 infirmières et 1 secrétaire médicale) est le local de l'ancien laboratoire d'analyses médicales situé Cour des Casernes qui présente l'avantage d'être central, déjà pré-organisé et dont la

mise à disposition est possible sur la durée prévisionnelle de la campagne de vaccination qui est a minima d'1 an.

Viviane FESQUET-LEBEAU demande si une navette sanitaire vers les centres de vaccination gardois de proximité du Vigan ou d'Alès pourrait être organisée ; M. le Maire répond par la négative car c'est l'acheminement de vaccins qui conditionne le lieu de vaccination.

Viviane FESQUET-LEBEAU pose la question des d'aides de l'Etat pour le financement du matériel requis comme les congélateurs. M. le Maire précise que seuls les centres de vaccination ouverts par l'Etat dans les centres hospitaliers (selon le dispositif défini de 1 centre pour 100 000 habitants) ont été financés par l'Etat mais que les autres centres créés seront à la charge des communes.

Sylvie CREGUT évoque le coût prévisionnel de la mise en place et de la gestion de ce centre et demande si une estimation en a été faite. M. le Maire précise que ce coût n'a pas été évalué en terme de budget mais cette délibération sera effectivement source d'un engagement financier de 35 000 à 40 000 € environ.

Odon ABBAL demande si les autres communes pourront bénéficier de notre centre de vaccination et si oui, ne peuvent-elles pas dans ce cas le co-financer. M. le Maire affirme que les autres communes pourront en bénéficier mais qu'elles ne peuvent pas participer aux dépenses.

Laëtitia GILBERGUES intervient pour souligner qu'elle a demandé en exécutif du Conseil Communautaire la mise en place mutualisée d'un centre de vaccination et qu'il lui a été répondu que c'était compliqué; elle continuera cependant à défendre ce point.

José TARQUINI regrette que ce débat n'ait pas eu lieu en Conseil Communautaire; M. le Maire, précise que ce débat n'a pas eu lieu non plus en Conseil des maires.

M. Le Maire résume l'objet de cette délibération. La commune ayant déjà fait acte de candidature pour la création d'un centre de vaccination auprès de la Préfecture du Gard, il convient aujourd'hui de confirmer cette candidature par délibération dans la mesure où elle sera source d'engagement financier et de mobilisation de moyens techniques. Il ajoute que cette délibération va être prise sans visibilité précise quant à la date d'ouverture de ce centre (probablement pas avant mars), la décision finale appartenant aux services de l'Etat et dépendant surtout de la dotation des doses de vaccins par l'ARS Occitanie.

Marie-Aude BONNEL demande si l'on a recensé le nombre de Cigalois souhaitant se faire vacciner afin de prévoir le nombre de doses nécessaires.

Erik MAJOUREL précise qu'effectivement, à la demande de la Préfecture, le 14 janvier dernier la population cigaloise âgée de 75 ans et plus a été contactée par téléphone, et que sur les 470 personnes appelées, 240 seraient favorables à la vaccination.

M. le Maire clos les débats et invite au vote.

Le Conseil Municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

### 3. Délibération Réseau Local Espaces Sites et Itinéraires : validation des Espaces, Sites et Itinéraires pour activités de pleine nature, fiches techniques et implantations mobiliers signalétiques

La parole est donnée à Réjane BARON qui signifie qu'après vérification avant validation des points de signalétique, elle a fait rectifier quelques erreurs comme Faubourg de Planque (et non de la Planque), Faubourg de Croix Haute (et non de la Croix Haute) et Tunnel de Travès (et non Les Travès).

En l'absence de questions, le Conseil Municipal procède au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4. Demande subvention Dotation Equipement Territoires Ruraux : Réhabilitation Bâtiment Communaux (Salle des Fêtes)

M. Le Maire rappelle qu'il a déjà été voté la délibération de principe sur ce dossier (Réhabilitation du Bâtiment Communal de la Salle des Fêtes) mais qu'il fallait l'étayer d'un montant estimatif des travaux afin de déposer la demande de subventions dans le cadre du Contrat Bourg Centre signé le 13 mars 2020.

Sur ce même dossier, deux demandes de subventions sont soumises à délibération, l'une auprès de l'Etat au titre de la DETR et l'autre auprès de la Région (délibération du point 5 du présent ordre du jour).

En l'absence de questions, le Conseil Municipal procède au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5. Demande subvention Contrat Bourg Centre Action 3.1.3 Rénovation Thermique & Salle Culturelle (bâtiment Salle des Fêtes)

M. le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer pour la demande de subvention auprès de la Région sur un montant total de travaux estimé à 1 000 000 €.

En l'absence de questions, le Conseil Municipal procède au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

6. Convention Conseil Départemental 30 pour Participation Financière phase étude traversée d'agglomération CD999 Malataverne/ Rond-Point de l'Olivier

L'étape de faisabilité du projet d'aménagement de l'entrée de ville Route de Ganges (Malataverne / Rond- Point de l'Olivier) est en cours de finalisation. Une convention entre la commune et le Conseil Départemental qui apportera un financement des études préalables de maîtrise d'œuvre, topographiques ou géotechniques jusqu'au projet à hauteur de 60%, est requise.

En l'absence de questions, le Conseil Municipal procède au vote.

Le principe de cette convention et sa signature sont adoptés à l'unanimité.

7. Convention d'Assistance Technique avec le Conseil Départemental 30 dans les domaines de l'assainissement et de la protection de ressources (renouvellement)

M. le Maire présente rapidement cette convention relative aux missions d'assistance technique apportée par le Département aux collectivités pour le diagnostic et le suivi de l'assainissement collectif d'une part et la protection de la ressource en eau d'autre part.

En l'absence de questions, le Conseil Municipal procède au vote.

La proposition du renouvellement de cette convention est adoptée à l'unanimité.

8. Information Commission Appel Offres pour le Marché Travaux rue Fondeville

M. le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions de la Commission d'Appel d'Offres du 12 janvier 2021 prises dans le cadre de la consultation pour le marché de travaux rue Fondeville.

Le groupement d'entreprises retenu est SRC/Guiraud pour une offre de 69 966 € pour le volet canalisation/réseaux (entreprise SRC) et une offre de 329 832,50 € pour le volet voirie (entreprise Guiraud).

Le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

9. Information consultation simplifiée pour assistance Etude Stratégique Commune / Communauté de Communes

M. le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'accompagnement de la commune dans ses choix stratégiques par un cabinet d'études spécialisé, 3 cabinets d'experts ont été consultés (les cabinets Mazars, KPMG et BST consultants).

Le cabinet Mazars a été retenu avec une proposition de mission de 2 mois pour un montant de 15 475 €. Ce cabinet a commencé sa mission qui se développe autour de 3 axes (un travail avec la commune, un travail avec la CC Piémont Cévenol et un travail avec la CC d'accueil pressentie à savoir la CC Cévennes Gangeoises et Suménoises).

Le cabinet d'études donnera des comptes-rendus intermédiaires qui seront communiqués au Conseil Municipal et partagés également avec la population.

Sylvie GREGUT demande sous quelle forme ces informations seront partagées avec les Cigalois. M. le Maire précise qu'ils seront informés de l'avancée de ces études et des conséquences de cet éventuel transfert en termes de services et de coûts.

La séance est levée par M. le Maire à 19h35.